Service Formation Continue et Apprentissage

Public

Cette formation est ouverte aux :

- **professionnels exerçant dans un cadre libéral**
- **salariés d'entreprises**
- **salariés en congés individuels de formation**
- **jeunes diplômés Bac + 2 en contrat de professionnalisation**

La capacité d'accueil est fixée à 18 personnes.

Coût de la formation

- Environ **9600 euros** pour l'ensemble de la formation, y compris les frais d'inscription à l'Université.
- Les candidats ayant déjà suivi les formations correspondant partiellement au programme du diplôme peuvent éventuellement, sur leur demande, bénéficier d'une validation de ces acquis et d'une réduction du coût de la formation. La décision de validation appartient au jury compétent après étude du dossier présenté par le candidat.
- Inscription pour un nombre limité de modules (sous réserve de places disponibles) : nous consulter.

Obtention du diplôme

- contrôle continu dans toutes les matières,
- mémoire de fin de formation portant sur l'expérience professionnelle du stagiaire en exercice ou en formation en alternance.

Statut des stagiaires

L'inscription à l'Université de Nantes donne lieu à la délivrance d'une carte d'étudiant.
Les stagiaires ont accès aux restaurants universitaires de Saint-Nazaire.
Le service Formation continue et apprentissage pourra vous donner des informations complémentaires après réception de votre dossier de candidature.

Certification

L'IUT de Saint-Nazaire n'organise pas la certification obligatoire. Il appartiendra à chaque candidat de faire ses propres démarches auprès des organismes certificateurs.

Témoignages

Fabrice LE GALLOU (Vannes - 56)
Promotion 2007-2008 LP EDTI
Principal Clerc de Notaire

« Doté de forts acquis juridiques et souhaitant m'orienter vers l'expertise construction et immobilière, je me suis orienté vers la licence EDTI et pathologies du bâtiment dispensée par l'IUT de Saint-Nazaire, formation proposant outre les modules afférents aux diagnostics réglementaires, un module technologie construction conséquent.
Les connaissances acquises au terme de la formation m'ont forgé les bases nécessaires pour appréhender la détermination des causes des diverses pathologies des constructions.
Ces compétences nouvelles sont complémentaires à celles dont je pouvais déjà me prévaloir et me permettent désormais d'aborder l'intégraliter des éléments juridiques et techniques pour aboutir à des expertises précises et fiables. Si la délivrance du diplôme constitue un réel apport, la qualité de l'enseignement prodigué ainsi que les compétences affirmées de chacun des intervenants générent en outre un enrichissement et une valorisation personnels. La qualité et la disponibilité tant du personnel enseignant, encadrant ou administratif étaient à la mesure de mes exigences, le bénéfice global ressortant du suivi de la formation est bien au-delà de mes aspirations initiales. »

Patrick OUSTRY (Blois - 41)
Promotion 2007-2008
Gérant Agence d'Expertise

« Le diplôme est bien entendu un aboutissement, mais il me paraît important de préciser que l'enseignement dispensé dans le cadre de cette licence professionnelle est particulièrement structuré et qualitatif, tant en ce qui concerne les diagnostics que la pathologie du bâtiment, ce qui m'a permis d'atteindre le but fixé.
Cette formation est indispensable pour nos métiers et justifie pleinement les efforts à consentir. »

www.sfcasn.com

iUT de Saint-Nazaire
UNIVERSITE DE NANTES

Service Formation Continue et Apprentissage

58 rue Michel Ange • BP 420 • 44606 Saint-Nazaire cedex

Votre correspondante Isabelle Thomas • E-mail : isabelle.thomas@univ-nantes.fr

Tél. 02 40 17 81 57 (du lundi au jeudi) • Fax 02 40 17 81 67

EDTI 09 IT 001 offre conforme à la norme NFX 50-760

o u t r e m e r • 02 40 01 97 00 • crédits photos : Dominique Macel, Mairie de Saint-Nazaire • 2008 • Impression : Le Sillon - Saveney - 02 40 58 91 24 - www.sillon.fr



iUT de Saint-Nazaire
UNIVERSITE DE NANTES

Service Formation Continue et Apprentissage

Licence Professionnelle

Expert en Diagnostics Techniques de l'Immobilier et Pathologies du Bâtiment

Seul diplôme reconnu pour la certification des personnes physiques compétentes.

Au cours des dernières années, un ensemble d'obligations de diagnostics techniques a été mis en place pour assurer la transparence et la régulation du marché immobilier, ainsi que la protection des acheteurs et éventuellement des vendeurs sur le plan de la santé et de la sécurité.

La mise en œuvre de ces lois, décrets ou arrêtés implique la réalisation de divers contrôles par des experts indépendants et compétents.

La licence professionnelle « Expert en Diagnostics Techniques de l'Immobilier » propose une formation globale cohérente intégrant l'acquisition des techniques pratiques de diagnostics et des connaissances scientifiques de base qui les accompagnent. Ce Diplôme qui valide les connaissances, après contrôle, contribue à la reconnaissance de la profession d'expert en diagnostics techniques de l'immobilier.

Certification (AFAQ - ASCERT)
« formation repérage de l'amiante dans les bâtiments »

Le 1er organisme public de formation certifié

AFAQ ISO 9001
AFAQ N1997/6931

Pour se spécialiser...

Profil

- Diplôme BAC + 2 du domaine BTP : DUT Génie civil, BTS Bâtiment, IUP Génie civil, BTS Professions Immobilières, L3 Juridique.
- Un niveau équivalent au BAC + 2 peut être obtenu par validation des acquis. Cette démarche exige plusieurs années d'activités professionnelles réalisées dans le secteur du bâtiment.

Recrutement

- Étude du dossier du candidat.
- Entretien téléphonique éventuel avec le candidat.
- Examen, le cas échéant, de la demande de validation des acquis de l'expérience suivi de la définition d'un parcours individuel de formation.
- Entretiens téléphoniques ou rencontres avec les entreprises pour la mise en place de contrats de professionnalisation.

Objectifs

- Donner aux stagiaires les connaissances indispensables dans les domaines juridique et normatif, scientifique, technique et technologique pour assurer les missions d'expertises techniques immobilières.
- Définir les bases des pratiques professionnelles, leur permettant d'exercer leur activité d'expert.
- **Les préparer à la certification de compétence des personnes physiques pour les différents diagnostics**.

Formation ouverte aux contrats de professionnalisation

Programme des études

Bases technologique et juridique

Technologie de la construction
Connaissances fondamentales matériaux, géotechnique, hydraulique, stabilité des constructions, clos couvert, ingénierie des bâtiments, réseaux, applications sur sites.

Formation juridique
Juridictions et procédures, droit des contrats, code de la construction, droit des assurances, droit immobilier, code de l'urbanisme et de l'environnement, droit du travail, cas de jurisprudence, responsabilité de l'expert.

Information objective des acheteurs sur l'état des biens

Loi Carrez - Millièmes
Mesurage de la surface privative dans les immeubles en copropriété.

Termites et xylophages
Identification et détection de la présence de termites ou autres xylophages. Pathologies des dégradations biologiques du bois.

Audit SRU (projet tutoré)
- audit technique des pathologies du bâtiment suivant les prescriptions de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain),
- loi Robien,
- prêt à taux 0 %,
- millièmes de copropriété.

Protection de la santé et de l'environnement des futurs occupants

Amiante
Recherche de la présence d'amiante, protection contre les risques sanitaires d'exposition.

Plomb
Mesure et prélèvement de la présence de plomb dans les peintures et revêtements, dans l'eau. Protection contre les risques sanitaires d'exposition.

Légionelle
Diagnostic de la présence de légionelles dans les installations de distribution d'eau chaude et de climatisation des immeubles (tours aéroréfrigérantes).

Radon
Diagnostic de la présence et de la concentration en radon dans les bâtiments.

Traitement des eaux
Audit technique des installations de traitements des eaux usées en mode individuel ou semi-collectif.

DPE, performances énergétiques
Réalisation du bilan technique des constructions. Estimation des quantités d'énergie consommée et d'émission des gaz à effet de serre. Recommandations pour l'amélioration des performances énergétiques.

Confort et sécurité des futurs occupants

Bilan acoustique
Réalisation du bilan acoustique des constructions.

COV - Qualité de l'air
De la présence, nature et concentration en composés organovolatils dans les logements et lieux de travail.

Gaz
État de l'installation gaz en regard des obligations légales.

Électricité
Diagnostic de l'installation électrique dans le cadre de la protection des personnes.

Valeur effective du bien transmis ou vendu

Valeur vénale
Détermination de la valeur vénale des biens immobiliers.

Les **atouts** et les **moyens** de la licence professionnelle

L'équipe pédagogique •



Pour en savoir plus :
www.sfcasn.com

L'environnement



Préparation à la certification •





L'équipe à été composée pour répondre au mieux aux objectifs pédagogiques très larges de cette formation qui sont :

- donner des connaissances techniques de base pour la compréhension des principaux problèmes posés par les pathologies du bâtiment,
- apporter une vision d'ensemble du métier d'expert qui ne sera pas forcément pointu dans tous les domaines abordés par cette formation mais qui pourra détecter la globalité des pathologies et des anomalies,
- mettre en place les méthodologies d'expertises spécifiques à chacun des diagnostics obligatoires.

La spécificité des IUT est d'intégrer dans leurs équipes pédagogiques des professionnels en activité. Interviennent donc :

- enseignants et chercheurs de l'IUT,
- professionnels de l'expertise,
- professionnels de l'ingénierie.

Les sessions de cette licence professionnelle forment un nombre déjà représentatif dans la profession, d'experts indépendants ou salariés d'un cabinet d'expertise, qui mettent en application dans leur activité professionnelle l'enseignement reçu à l'IUT.
Ils reconnaissent la pertinence de cette formation, au niveau des contenus, des intervenants, et surtout du diplôme qui positionne leur niveau de compétence par rapport à leur environnement professionnel : clients, prescripteurs, assureurs.

Cette licence est le seul diplôme reconnu par les arrêtés sur la certification de personnes compétentes.
A ce titre, les personnes physiques, dont les compétences ont été validées par une Licence en Diagnostic Techniques de l'Immobilier et Pathologie du Bâtiment, sont exonérées de l'examen théorique.

Renseignements
Tél. 02 40 17 81 57